



RÈGLEMENT DU X DEVA 2021

samedi 26 juin

CROSS TRIATHLON DISTANCE « M »

1. Préambule :

La 8^e édition du X DEVA est organisée par le Cercle des Triathlètes de Nouvelle-Calédonie, affilié à la Fédération Française de Triathlon et à la Fédération Française de Cyclisme.

Le règlement de la Fédération Française de Triathlon s'applique au cross triathlon du samedi 26 juin 2021.

La réglementation fédérale est consultable sur www.fftri.fr.

2. Le cross triathlon

Le cross triathlon distance « M », comptera pour la coupe de Calédonie de triathlon (coeff 1.5).

Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés. Seuls les compétiteurs âgés de 19 ans et plus dans l'année civile peuvent participer en individuel. Les minimes et cadets peuvent participer en équipe uniquement dans des équipes composées de 3 équipiers maximum. Ils sont licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA ou dotés d'un certificat médical dans la discipline effectuée, en compétition :

- pour la natation à partir de 17 ans pour les licenciés FFN;
- pour le VTT à partir de 17 ans pour les licenciés FFTRI ou FFC ;
- pour le trail à partir de 17 ans pour les licenciés FFTRI ou FFA;

Seuls les certificats médicaux datant de moins d'un an à la date de l'événement seront acceptés. Pour le VTT, le certificat devra porter la mention "*non contre-indication pour la pratique du VTT en compétition*". Tout certificat médical falsifié ou non conforme à l'original délivré par un médecin dégage la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

Toute personne prenant le départ sans puce ne sera pas considérée comme faisant partie de la course et ne sera pas classée.

Toute aide ou assistance extérieure est interdite durant les courses.

Vous devez vous présenter à la natation équipé du bonnet de bain réglementaire fourni par l'organisation.

3. Le cross kids

Une animation pour les enfants de 6 à 13 ans est prévue le samedi à 14 heures. Il s'agit d'un cross duathlon dans le centre d'accueil de Poé. Le but de cet évènement est de faire découvrir la discipline auprès des enfants.

Comme les adultes, les participants poseront leur vélo dans le bike park puis effectueront un parcours balisé de 250m à pied, suivi de 1 km en VTT, pour terminer par 250m à pied. Les 6-9 ans effectueront une seule boucle et les 10-13 ans effectueront deux boucles.

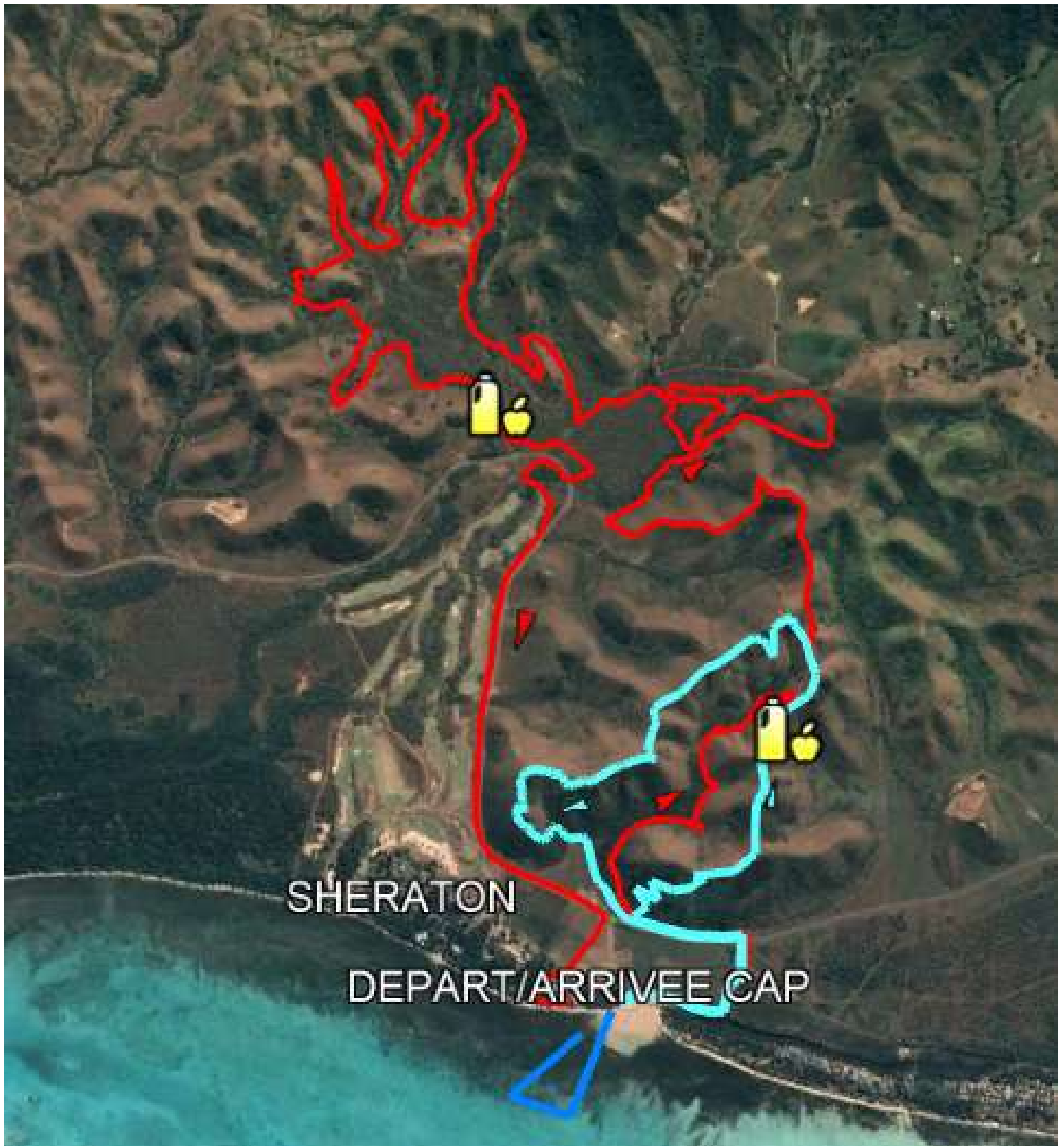
Les parents pourront accompagner les enfants, à condition d'avoir des chaussures fermées ou un casque s'ils sont en vélo.

Il n'y aura pas de classement, les participants se verront remettre un lot à l'arrivée.

Une autorisation parentale sera à fournir pour chaque enfant.

4. Le parcours

- DÉPART au Centre d'Accueil de Poé à 8h30 ;
- BIKE PARK à l'intérieur du village ;
- NATATION : 1200 m, une seule boucle dans le sens horaire ;
- VTT : 25 km / 490 D+ sur les parcours du domaine; ravitaillements aux 5ème et 15ème km ;
- TRAIL : 8.2 km / 270 m D+, sur le Ouakoué ; ravitaillement au 5ème km.



5. Signalisation.

Le circuit de natation est balisé à l'aide de bouées flottantes jaunes. Une bouée particulière matérialisera le départ car celui-ci sera dans l'eau jusqu'à la taille. Le circuit d'une **seule boucle** sera dans le sens inverse horaire, en laissant la bouée sur sa gauche à chaque virage.

L'ensemble des circuits est balisé à l'aide de panneaux indicatifs et directionnels de ce type :



Les intersections entre les différents tracés sont signalées à l'aide de panneaux d'orientation A3 :



L'ensemble des circuits terrestres est balisé à l'aide de panneaux indicatifs et directionnels et du balisage plastique suivant : Jaune et noir pour le trail et rouge et blanc pour le VTT :



Il est demandé aux vttistes de se respecter mutuellement. La démarche de dépassement d'un autre concurrent doit être précédée d'une demande/indication « *je passe à gauche* » ou « *je passe à droite* ».

7. Ravitaillement.

Plusieurs ravitaillements sont mis à disposition des vttistes et coureurs, conformément aux plans de parcours. Un ravitaillement solide et liquide vous attend à l'arrivée.

Une zone de propreté est mise en place aux abords des ravitaillements.

Vous devrez abandonner vos déchets dans cette zone uniquement et conserver les vôtres jusqu'à l'arrivée.

8. Matériel obligatoire.

Les concurrents devront venir avec le bonnet de bain fourni par l'organisation. Compte tenu des températures d'inter-saison, dans le cas où la température de l'eau serait inférieure à

24°, les combinaisons néoprènes seront autorisées (épaisseur inférieure à 5 mm). Les palmes, pull-boys et plaquettes sont interdits.

Il est demandé aux vttistes d'avoir les équipements suivants :

- 1 VTT (non électrique, roues 26, 27.5 ou 29 pouces) ;
- Des freins en bon état de fonctionnement ;
- Les cintres et bar-ends (guidon) bouchonnés ;
- Les Go Pro et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et sur le VTTiste ;
- Un casque jet à jugulaire sanglée ;
- Une paire de chaussures de sport fermées ;
- La plaque attachée sur le guidon (si fournie par l'organisation) ;
- Un bidon d'eau 33 cl minimum.

Un kit de réparation (pompe, démonte pneu, chambre à air notamment) et des gants sont vivement conseillés.

Pour le trail, une casquette est vivement conseillée.

9. Inscriptions, plaques et dossards :

Les inscriptions sont disponibles en ligne sur www.inlive.nc jusqu'au 24 juin 2021 minuit, et sont bloquées à 500 participants pour la journée de samedi. Aucune inscription ne se fera sur place. Les remboursements seront possibles sur demande, **avant la remise de la plaque et déduction faite** de 1000F XPF (frais inlive + dossard) et du coût du t-shirt technique si celui-ci n'est pas lancé en fabrication. La demande devra parvenir par mail à challengexdeva@gmail.com avant le 25 juin midi.

Pour des raisons de délai de fabrication, les commandes de t-shirt souvenir seront prises en compte jusqu'au 21 juin 2021 minuit.

Les plaques seront remises chez nos partenaires Decathlon le samedi 19 juin 2021 dans l'après-midi et chez Mini - Nouvelle-Calédonie, le mercredi 23 juin 2021 dans la journée à l'adresse suivante: 2 rue E. Harbulot - PK6 - Nouméa. Les dates et horaires seront communiqués ultérieurement.

Pour les inscriptions le jeudi 24 juin 2021, le jour de l'épreuve à Déva.

Une récupération sera possible sur place pour les résidents hors Grand-Nouméa.

Pendant la course, les participants doivent obligatoirement avoir leur plaque en VTT. Les plaques ne doivent pas être pliées ni coupées.

10. Pointage avant la course :

Avant la course, l'ensemble des participants doit se présenter au pointage pour se voir remettre la puce électronique de chronométrage. L'équipe complète doit se présenter afin d'être pointée. La puce se met autour de la cheville gauche.

Le pointage est situé au village de course, dans le Centre d'Accueil de Poé.

11. Aire de transition :

Le bike-park sera situé près de la plage, au village du CAP.

Les vélos sont vérifiés à l'entrée du parc à vélo (voir matériel ci-dessus). Une fois vérifiés, ils ne peuvent plus ressortir du parc à vélo, avant le départ de l'épreuve.

Les concurrents doivent limiter le matériel introduit à celui strictement nécessaire à la course. Les concurrents positionnent leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents.

Dans le bike-park, les déplacements avec le vélo s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main avant, pendant et après la compétition. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie du parc. Lors de l'épreuve le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Passée cette ligne, il peut monter sur son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.

Les équipes ont un emplacement réservé en limite du bike-park. Le vttiste attend son coéquipier dans la zone déterminée, le nageur passe le relais en transmettant le bracelet électronique et entre dans le park. Une fois le circuit réalisé, le vttiste dépose son vélo puis, **seulement après**, rejoint son coéquipier pour le passage de la puce. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur indiquera aux concurrents quand aller récupérer son matériel dans le bike parc.



12. Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation avant, pendant et après les courses. Les participants sont responsables de leur matériel individuel et de tout leur équipement sportif (VTT compris).

13. Circulation.

En voiture, à VTT ou à pied, les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code, et ouvertes à la circulation. A l'intérieur du centre d'accueil de Poé, la vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement des véhicules se fait exclusivement sur les parkings matérialisés et en respectant les emplacements réservés.

Il est fortement conseillé de ne pas rouler sur le parking véhicule avec son VTT, afin de réduire le risque de crevaison.

14. Niveau.

Les courses se déroulent sur un terrain en extérieur, de petite montagne, avec des risques inhérents à ce milieu (terrain, autres participants, obstacles cachés ou non, racines, trous, boue...). Les compétiteurs doivent être apte à la pratique du ou des sports pratiqués. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leur forme physique. En cas de chute, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue comme responsable des blessures occasionnant, ou non, une interruption de travail, ou une casse de matériel.

15.Assurance.

Chaque participant déclare être assuré personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (qui ne couvre pas le décès, l'invalidité et les frais médicaux). Le pass compétition correspond à l'assurance journalière du participant non licencié en individuel ou en équipe (compris dans le prix de l'inscription).

16.Autorisation parentale.

Une autorisation parentale téléchargeable est obligatoire pour les mineurs pour toutes les courses et randonnées.

17.Classement et remise des prix.

Pour la course, il y aura un classement scratch homme et femme, et un classement par catégorie d'âges et un classement par équipe (homme et femme confondus).

Le classement n'est pas cumulatif. La remise des prix et un tirage au sort se feront à partir de midi. Les lots non récupérés par les concurrents durant la remise des prix ne pourront PAS être remis à une autre date.

18.Tirage au sort.

Après la remise des prix, vers 13 heures, un tirage au sort parmi l'ensemble des concurrents du samedi sera organisé afin de répartir l'ensemble des lots offerts par nos partenaires. En cas d'absence de la personne, celui-ci est remis en jeu.

19.Respect de l'environnement.

Nous plaçons ce week-end sous le signe du sport « nature ». Une attention particulière sera donnée au respect des règles du domaine de DEVA et du centre d'accueil de Poé et à l'absence de tout type de déchets sur tous les sentiers fréquentés durant le week-end. Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés.

Nous vous encourageons à opter pour le co-voiturage.

20.Annulation.

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, niveau de risque incendie extrême, blocages, manifestations ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. Au sens de l'article 1148 du code civil (définition d'un cas de force majeure), l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation et fera son maximum pour reporter l'épreuve.

Dans le cas où l'organisateur déciderait de rembourser les participants, les modalités de seront les suivantes :

- Remboursement intégral avant le 20 juin 2021, minuit, déduction faite des frais d'inscription (1 000 FCFP) ;
- Après cette date, la commande du t-shirt X Deva « souvenir » ne pourra plus être remboursée. Il sera à récupérer auprès de l'organisation sur présentation du bon de commande.

21.Droit à l'image.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

22.Site du Centre d'accueil de Poé (CAP).

Le centre d'accueil de Poé accueille le site de course du X DEVA. Sur l'ensemble du site, le règlement intérieur du CAP s'applique.

Il est interdit notamment :

- de boire ou d'introduire de l'alcool ;
- de fumer ;
- d'introduire des animaux même tenus en laisse ;
- d'utiliser des articles pyrotechniques et des substances inflammables ;
- de causer des dégradations ou dommages aux installations (murs, serrures, portes, revêtement, interrupteurs, etc.) ;
- d'accéder par la plage aux locaux du CAP par les non utilisateurs.

Le centre étant situé dans une réserve totale, il est formellement interdit de ramasser, récolter tous végétaux, animaux et d'allumer des feux de tout type, y compris sur la plage.

En cas de non-respect du règlement intérieur du CAP, toute personne pourra être exclue sans prétendre à un quelconque remboursement.

Toutes destructions, dégradations et détériorations dûment constatées dans l'enceinte du CAP peuvent faire l'objet de poursuites.

23.Acceptation du règlement.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation.

Renseignements organisation : challengexdeva@gmail.com